



## Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

### PROVINCE DE QUÉBEC

### MRC DE PIERRE-DE SAUREL

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 3 décembre 2024, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

#### Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

#### Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

Francis Dubreuil, directeur général adjoint, opérations et greffier-trésorier adjoint.

---

## 1. OUVERTURE

### 2024-12-333 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

### 2024-12-334 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

**2024-12-335 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

5.4 Octroi d'une subvention - Encouragement sportif

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Désignations de rues - Projet cité Aneda
- 2.2 Autorisation - Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada
- 2.3 Adhésion - Contrat de vidange des fosses septiques des résidences isolées pour la période de 2025-2028

**3. RESSOURCES HUMAINES**

- 3.1 Embauches - Préposés à la patinoire et à la butte à glisser pour l'hiver 2024-2025
- 3.2 Augmentation salariale 2025 des employés municipaux

**4. COMMUNICATION**

**5. FINANCES**

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)
- 5.3 Versement (succession Payan) au Carrefour communautaire Saint-Roch-de-Richelieu - Contribution 2025
- 5.4 Octroi d'une subvention - Encouragement sportif

**6. BIENS ET SERVICES**

- 6.1 Renouvellement et autorisation de signature -  
Renouvellement de la licence pour le logiciel première  
ligne
- 6.2 Renouvellement du contrat - Licences de PG Solutions
- 6.3 Non-renouvellement de contrat pour services  
juridiques DHC Avocats
- 6.4 Octroi de contrat - Services juridiques Municonseils
- 6.5 Autorisation - Adhésion 2025 Fédération des  
municipalités du Québec
- 6.6 Renouvellement de contrat - Promoteck
- 6.7 Modification au contrat de téléphonie et l'internet  
pour le chalet des Loisirs au parc Raymond-Perron
- 6.8 Renouvellement - Contrat d'assurance avec le Fonds  
d'assurance des municipalités du Québec;
- 6.9 Renouvellement - Services animaliers

## **7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 7.1 Adoption - Règlement n°444-2024 relatif aux plans  
d'implantation et d'intégration architecturale  
concernant l'affichage
- 7.2 Adoption du second projet - Règlement N°462-2024  
modifiant le règlement de zonage 220 concernant les  
dispositions sur les enseignes
- 7.3 Avis de motion et dépôt - Règlement N°464-2024  
établissant les taux de taxes, les tarifs de  
compensations et les conditions de perception pour  
l'année 2025
- 7.4 Approbation - Règlement N°24-15 concernant les  
travaux de réfection à la Régie intermunicipale de  
l'eau Sorel-Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch (RIE)
- 7.5 Approbation - Règlement N°24-16 de la Régie  
intermunicipale de l'eau Sorel-Tracy, Saint-Joseph,  
Saint-Roch (RIE)

## **8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

- 8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des  
permis.

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

## **12. CLÔTURE**

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **2024-12-336 1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

---

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 5 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de novembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **2. ADMINISTRATION**

### **2024-12-337 2.1 DÉSIGNATIONS DE RUES - PROJET CITÉ ANEDA**

---

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de développement immobilier "Cité Aneda" verra le jour dans le secteur de la rue Gary et la rue Arthur-Priem et qu'il y aura l'ajout d'une nouvelle rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De prolonger la rue Arthur-Priem sur les lots 6 635 719 et 6 635 722;

De nommer le lot 6 635 721 en le désignant rue des Atocas;

De prolonger la rue Saint-Joseph sur le lot 6 675 720;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-338 2.2 AUTORISATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

---

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral accepte actuellement le dépôt de demandes dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-339 2.3 ADHÉSION - CONTRAT DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES POUR LA PÉRIODE DE 2025-2028**

---

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pierre-De Saurel a compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire pour tout le domaine de la gestion des matières résiduelles (réf. règlement 198-09 de la MRC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu des soumissions, à la suite de l'appel d'offres régional en vue de l'octroi d'un contrat relatif à la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées situées sur son territoire pour la période de 2025-2028, conformément à l'application du Règlement Q-2, r.22 portant sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres régional visait à obtenir un service en commun à un prix abordable pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont pris connaissance des résultats des soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui désirent adhérer au contrat doivent faire connaître leur décision à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu confirme son adhésion au contrat relatif à la vidange, au transport et à la valorisation des boues de fosses septiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **2024-12-340 3.1 EMBAUCHES - PRÉPOSÉS À LA PATINOIRE ET À LA BUTTE À GLISSER POUR L'HIVER 2024-2025**

---

CONSIDÉRANT QUE les besoins en main-d'œuvre pour la patinoire pour l'hiver 2024-2025 ont été évalués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'embaucher les personnes suivantes pour l'hiver 2024-2025 : Félix-Antoine Lecours, Izaak Fournier, Éloi Laurin, Elliot Nogué, Vadym Dupuis, Simon Martin, Joric Nogué, Nicolas Vespignani et Laurie-Maude Jodoin selon le taux en vigueur et entente entre les parties;

Que ces embauches soient conditionnelles aux vérifications d'usages des antécédents criminels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **2024-12-341 3.2 AUGMENTATION SALARIALE 2025 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

---

CONSIDÉRANT QUE la hausse salariale en raison de l'IPC de 2024 a été de 3.00 % par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE selon Statistiques Canada, la variation officielle en décembre 2023 était de 3.5 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'augmenter le salaire des employés municipaux, excluant le camp de jour et le personnel syndiqué, de 2.5 % au 1er janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **4. COMMUNICATION**

---

#### **5. FINANCES**

##### **2024-12-342 5.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE**

---

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses soumises aux membres du conseil pour approbation.

##### **2024-12-343 5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER)**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux

dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois de novembre totalisant la somme de 158 672.85 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre totalisant la somme de 102 582.77 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-344 5.3 VERSEMENT (SUCCESSION PAYAN) AU CARREFOUR COMMUNAUTAIRE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU - CONTRIBUTION 2025**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours remet à la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu une somme de 6 567 \$ provenant de la Succession Payan, en contribution pour les personnes défavorisées, pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'autoriser le versement d'une subvention de 6 567 \$ au Carrefour communautaire de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-345 5.4 OCTROI D'UNE SUBVENTION - ENCOURAGEMENT SPORTIF**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :



D'octroyer une subvention de 250 \$ respectivement à Jean-Sébastien Boyer et Alexis Lecours pour une compétition sportive internationale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. BIENS ET SERVICES**

**2024-12-346 6.1 RENOUELEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DE LA LICENCE POUR LE LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE**

---

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Première Ligne a été racheté par une autre entreprise et qu'il y aura des changements dans la facturation et dans l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à signer la nouvelle entente;

De renouveler l'entente pour un montant de 1 051.22 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-347 6.2 RENOUELEMENT DU CONTRAT - LICENCES DE PG SOLUTIONS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'un système comptable et d'émission des permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De renouveler le contrat avec PG Solutions pour un montant de 22 756.99 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-348 6.3 NON-RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR SERVICES JURIDIQUES DHC AVOCATS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé une évaluation des besoins en matière de consultations juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

De ne pas renouveler pour 2025 le contrat forfaitaire auprès de la firme DHC Avocats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-349 6.4 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES JURIDIQUES MUNICONSEILS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé une évaluation des besoins en matière de consultations juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'octroyer un contrat à la firme Municonseils pour 1 an pour un montant de 2 000 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-350 6.5 AUTORISATION - ADHÉSION 2025 FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

---

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la Municipalité à la fédération des municipalités du Québec permet d'obtenir des services à moindres coûts et que l'organisme représente au niveau national les intérêts des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adhérer à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2025 pour un montant total de 2 850.44 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-351 6.6 RENOUELEMENT DE CONTRAT - PROMOTECK**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des besoins pour la perception des redevances provenant des carrières et des sablières avec le système Promoteck;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De renouveler le contrat avec Promoteck pour un montant de 29 738.24 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-352 6.7 MODIFICATION AU CONTRAT DE TÉLÉPHONIE ET L'INTERNET POUR LE CHALET DES LOISIRS AU PARC RAYMOND-PERRON**

---

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles activités au chalet des loisirs demandent des ajustements au service internet du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

De modifier le contrat de téléphonie et d'internet avec Vidéotron, conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-353 6.8 RENOUELEMENT - CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LE FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC;**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le projet de contrat du Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

De renouveler le contrat d'assurance avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour un montant de 77 363.39 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-354 6.9 RENOUELEMENT - SERVICES ANIMALIERS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu délègue annuellement une partie de ses responsabilités au Service Animalier Pierre-De Saurel et régions, et ce depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser la direction générale ou adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente d'une durée d'un an pour un montant maximum de 18 700 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **2024-12-355 7.1 ADOPTION - RÈGLEMENT N°444-2024 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT L'AFFICHAGE**

---

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par le conseiller Steeve Coll lors de la séance ordinaire du 5 novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'adopter le règlement N°444-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **2024-12-356 7.2 ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT N°462-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220 CONCERNANT LES DISPOSITIONS SUR LES ENSEIGNES**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement à la séance ordinaire du mois de novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation s'est tenue le 3 novembre 2024 à 19 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adopter le second projet du règlement N°462-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-357 7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N°464-2024 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2025**

---

Avis de motion est donné par Monsieur Guy Nadon que le projet de règlement N°464-2024 établissant les taux de taxes, les tarifs, compensations et autres conditions de perception pour l'année 2025 sera déposé.

**2024-12-358 7.4 APPROBATION - RÈGLEMENT N°24-15 CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU SOREL-TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH (RIE)**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu est membre de la Régie intermunicipale de l'eau Sorel-Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la RIE à adopté le règlement N°24-15 et que la Municipalité doit l'approuver également;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'approuver le règlement N°24-15 concernant les travaux de réfection du revêtement de brique de l'usine de filtration d'eau située au 1200, rue Antaya à Sorel-Tracy, et autorisant, à ces fins, un emprunt de 600 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-12-359 7.5 APPROBATION - RÈGLEMENT N°24-16 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU SOREL-TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH (RIE)**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu est membre de la Régie

intermunicipale de l'eau Sorel-Tracy,  
Saint-Joseph, Saint-Roch;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la RIE à adopté le règlement N°24-16 et que la Municipalité doit l'approuver également;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'approuver le règlement N°24-16 concernant le mandat de services professionnels pour la réalisation d'études complémentaires, la confection de plans et devis et surveillance pour le projet de construction d'une nouvelle conduite d'adduction avec prise d'eau brute, et autorisant, à ces fins, un emprunt de 685 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

### **2024-12-360 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS.**

---

Il est procédé au dépôt du rapport du mois de novembre sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

## **12. CLÔTURE**

### **2024-12-361 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

**2024-12-362 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

**2024-12-363 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De lever la séance 20 h 05 ;

La séance extraordinaire du budget aura lieu le 17 décembre;

La prochaine séance ordinaire aura lieu le 14 janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Alain Chapdelaine  
Maire

---

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général et greffier-  
trésorier

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Alain Chapdelaine  
Maire